

DEPARTEMENT DE L'HERAULT  
MAIRIE DE PREMIAN

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL  
Du JEUDI 26 MARS 2015

**Présents** : BARTHES Hubert - BARTHES André - BESSIERES Bruno - COUTOU Roland – HENRY Matthieu - GLEIZES Jean-Louis - GOURDOUZE Monique – LUGAGNE Martine - HERNANDEZ Véronique – HUGUES Evelyne - MONDON Yves – BAUWENS Boris - AFFRE Didier - CAUQUIL Alain

**Absente excusée** : MUSARD Roseline

**I – VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS :**

**Le Compte Administratif**, bilan financier de la Commune a dégagé les résultats suivants :

- Budget principal Excédent de fonctionnement : 83066,48 €  
Excédent d'investissement : 112605,18 €

**Budget annexe Eau :**

- Excédent de fonctionnement : 34175,16 €  
- Excédent d'investissement : 29612,48 €

**CCAS :**

- Excédent de fonctionnement : 617,35 €

Votés à l'unanimité.

**II – APPROBATION DES COMPTES DE GESTION :**

Les Comptes de Gestion, bilan financier du Percepteur correspondant aux Comptes Administratifs de la Commune sont présentés au Conseil Municipal.

Approuvés à l'unanimité.

**III – VOTE DES TROIS TAXES :**

Monsieur le Maire rappelle que les années précédentes les augmentations ont été raisonnables et qu'en 2014 il n'y a eu aucune augmentation. Il souligne l'importance de ces impôts essentiels au bon fonctionnement de la Commune.

L'hypothèse de 1 % est retenue soit :

Taxe d'habitation :	9,07 %
Taxe Foncière (bâti) :	17,79 %
Taxe Foncière (non bâti) :	50,33 %

Voté à l'unanimité

**IV – VOTE DES BUDGETS :**

Monsieur le Maire présente les budgets (BP – EAU – CCAS) et fait le détail des divers chapitres.

**BUDGET PRINCIPAL**

	Dépenses	Recettes
- Section de Fonctionnement	630255,30 €	630255,30 €
- Section d'Investissement	441968,65 €	441968,65 €

**BUDGET EAU**

- Section de Fonctionnement	313303,80 €	313303,80 €
- Section d'investissement	286914,35 €	286914,35 €

**CCAS**

- Section de Fonctionnement	5246,22 €	5246,22 €
-----------------------------	-----------	-----------

Budgets votés à l'unanimité.

**V- QUESTIONS DIVERSES :** Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de deux demandes faites par :  
**d'une part** : Monsieur COUTURIER qui souhaite louer le terrain jouxtant sa maison afin de pouvoir clôturer dans les meilleures conditions son terrain. Il propose de passer un bail emphytéotique.

**D'autre part** : Monsieur GINO habitant au Poujol qui envisage de transformer une fenêtre en porte fenêtre et faire un escalier sur le domaine public.

A l'unanimité le Conseil Municipal s'oppose à ces deux demandes.

La séance est levée à 21 heures

  
